

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 21 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 15/03/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 15/03/2025.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, Mme GOURIOU Véronique à M. RICHARD Jean-Yves

Excusé(s) : Mme HERMENAULT Aurélie, Mme BLOYET Isabelle

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GENDRON Bernard

### 2025/013 – Garderie périscolaire - Règlement intérieur

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le règlement actuel de la garderie périscolaire

Vu la demande d'un administré, concernant demandant d'intégrer leur fils, scolarisé en IME à la garderie périscolaire, occasionnellement,

Considérant la nécessité d'actualiser les conditions d'accès et d'utilisation de la garderie périscolaire ;

Mme le Maire expose le projet de nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Accepter l'accueil d'enfants scolarisés en dehors des établissements du SIVOS de la vallée de la Dême Beaumont-sur- dême/ Marçon, à la garderies périscolaire de façon exceptionnelle dont la demande aura été étudié par la commission scolaire.
- Approuver le nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire, joint en annexe ;
- Autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer ledit règlement et tout document y afférent ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 24/03/2025  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
M. GENDRON Bernard